



RADIO CGT 22 janvier



2018

EDITO

ANNEE 2018

SEMAINE DU 22 JANVIER

AD HOMINEM OU AD PERSONAM?

Au départ, certains d'entre nous ont compris dans le brouhaha du moment que des coups avaient pu être portés à l'abdomen. Nous avons mal entendu lors de ces discours étaient évoquées des attaques ad hominem, laissant penser que des personnes particulières seraient visées. Rien à voir avec le foie ou l'estomac. Mais que nous dit vraiment ce mot barbare pourtant si souvent usité? Beaucoup pense que cela vise la personne...et bien non cela vise l'Homme ou plutôt la cohérence ou l'incohérence de ses propos à la différence de l'attaque ad personam qui vise la personne.

Alors oui dans ce sens, la CGT porte fort des attaques ad hominem, et plus particulièrement une auprès du Boss de Las Vegas comme l'a qualifié la presse poitevine...cohérence ou incohérence des propos et des actes nous en avons plein et d'ailleurs une dernière rumeur persistante laisserait penser que de reclassements il y en aurait des particuliers à la Région... Il faut vérifier si c'est une info et si le coup porté sera cette fois ad hominem ou dans l'abdomen.

Quelques chiffres sur le 13ème mois...en Poitou!!!

Ce que les nouvelles conditions de travail et de rémunération coûtent à un agent de la Nouvelle-Aquitaine habitant en Poitou-Charentes

(document remis par la section CGT Poitiers aux vœux picto-charentais)

Pour un ATTEE qui conserve son statut. Il ne touche pas le RIFSEEP mais **la clause de sauvegarde permettra de conserver le salaire qu'il avait avant (nous verrons fin janvier)**. Il ne gagne rien mais il ne perd rien.

Par contre, les jeunes qui viennent d'être recrutés depuis le 1^{er} janvier 2018, eux, perdent 165€/mois de prime par rapport à avant. Et dans 4 ans, ils perdrons encore 77€/mois de prime. **Soit un manque à gagner de 1980€ en 2018 et de 924€ par an à terme.**

Idem pour les nouveaux catégories C administratifs qui perdront encore 57 € par mois de prime dans 4 ans. **Soit un manque à gagner de 1104€ en 2018 et 684€ par an à terme**

En 2017, tout agent bénéficiait des CESU pour payer une aide ménagère et l'accueil périscolaire de ses enfants. Il avait le droit à 70€ de chèque par mois, prépayés à 60 % par la Région soit 42€ d'aide sociale par mois. Depuis le 1^{er} janvier fin des CESU. Tous les agents bénéficiant des CESU perdent donc 42€/par mois, **soit 504€ par an.**

Enfin, au 1^{er} septembre, les agents du siège doivent arriver avant 9h au travail, ce qui veut dire qu'ils doivent faire garder leurs enfants tous les matins avant l'école alors que jusqu'à maintenant ils pouvaient les emmener et se rendre à leur travail ensuite. Pour 2 enfants, ils vont payer 1,33€ x 2 par matin de classe soit 2,66 sur 20 jours de classes par mois, soit 53,2€ par mois sur 10 mois d'école, **ils dépensent 532€ par an de plus.**

Les agents de lycées vont devoir travailler 1607h par an à partir de septembre 2018 au lieu des 1536h auparavant. **Ils perdent donc 71 heures par an.**

Pour les agents du siège, c'est 5 jours de congés qu'ils perdent soit **35h par an.**

Aussi, les conditions de travail et de rémunération votés par les élus de la Nouvelle-Aquitaine

coûtent :

Pour les agents de lycées : 71h et 2484€ en 2018 (1980 + 504) et 1428€ à terme

Pour les agents de sièges : 35h et 2140€ en 2018 (1104 + 504 + 532) et 1720€ à terme

Dire que les agents vont gagner un 13ème mois est faux.

**En ex-Poitou-Charentes,
les agents vont perdre un 13ème mois
et travailler plus longtemps.**



LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

25 à 30 Millions d'Euros

Le chiffre annoncé à la presse Poitevine par le Boss de Las VEGAS comme ils l'ont appelé à Poitiers au sujet des augmentations pour l'alignement par le haut. On ne sait pas encore s'il parle là de classe éco ou business... ce qui est sûr c'est qu'avec 30 Millions il n'y a aucune discussion...mais c'est 17.6M€ qui a été voté en 4 ans.

Puisque la
pénibilité semble
à l'ordre du jour
de l'exécutif
régional, rions un
peu...

Lors de ses vœux aux agents de Bordeaux ou du moins ce que l'on a pu en entendre tant la claque était forte, nous pouvons retenir une chose : le Président penserait à réduire le temps de travail pour les agents des lycées âgés de plus de 57 ans en tenant compte de la pénibilité de leur travail. Soit ceux qui font la plonge, et pas plus, car c'est son obsession d'homme de « gôche ».

Comme depuis des années, la CGT va l'aider à réfléchir et voilà ce qu'on propose avec un peu d'humour mais aussi du sérieux car il faut de tout pour faire un monde.

La Pénibilité pour tous réclame la réduction de 5 jours de travail pour tous. La preuve par l'exemple :

Les agents des lycées, tous, au-delà de la plonge, font des travaux pénibles (nettoyage, cuisine, maintenance). Pénible de supporter la double autorité. Pénible sera l'effet de l'outil de dotation en limousin et Poitou-Charentes. Pénible les fins de mois difficiles. Pénible le regard qu'a sur eux le Président.

Les agents catégorie C des sièges. Pénible les fins de mois. Pénibles les travaux répétitifs. Pénible la non considération. Pénible les nouveaux outils.

Les agents de catégories B. Pénible de ne pas pouvoir se situer entre les uns et les autres. Pénible un jour d'être C et un autre des A.



Les agents de catégories A. Pénibles d'être en missions de plus en plus loin et de plus en plus souvent. Pénible de voir la prime multi site passer sous le nez. Pénibles d'apparaître comme des nantis par rapport aux autres. Pénible d'être ingénieur non reconnu.

Les encadrants intermédiaires. Pénible d'être entre le marteau et l'enclume, toujours, toujours. Pénible de ne pas savoir où on va et d'être obligés de donner une direction aux subordonnés.

Les directeurs. Pénible d'appartenir au CAC 50 et d'être fustiger pour cela alors qu'on obéit aux ordres ou au désordre. Moins pénible les fins de mois.

Les DGA. Pénible d'être en équilibre instable en haut de la pyramide. Quand on tombe, mais c'est rare, pénible de se relever.

Le DGS. Pénible d'être attaqué ad hominem. Dixit le Président. Cela veut dire pour ceux qui ne parle que le française « en personne ». En plus c'est faux.

Les élus (surtout de la majorité). Pénible le devoir de loyauté qui amène à voter des délibérations qu'au fond on ne voudrait pas voter.

Le Président. Et oui, lui aussi moins 5 jours. Pénible d'avoir à supporter la CGT qui serait un syndicat aux écrits violents. En plus c'est faux. C'est sa politique qui est violente

La CGT. Et oui, oui, elle aussi. Pénible d'avoir eu ou encore à supporter le « pragmatisme » de certains syndicats.

Comme quoi les 5 jours pour tous cela a du sens...

NOUS AVONS AUSSI FAIT LES VŒUX DE LA PRESSE...Voilà ce qu'avec l'UNSA, FO et la FSU, nous avons remis aux journalistes.



Mesdames et Messieurs les Journalistes,

Comme vous ne pouvez l'ignorer, des négociations ont eu lieu ces deux dernières années sur le régime indemnitaire, le temps de travail et l'action sociale.

Ces discussions ont abouti sur une impasse qui a provoqué la manifestation du 18 décembre 2017. La couverture que vous avez pu faire de cet événement nous est apparue très incomplète et a suscité un profond sentiment d'injustice chez un grand nombre d'agent.e.s de notre collectivité.

C'est pour cela que nous vous écrivons aujourd'hui afin de vous demander un démenti.

Deux points surtout posent problème à un grand nombre de collègues « le 13^{ème} mois » et « les agents ne font pas les 1607 heures minimum/an ». Ce sont deux points que vous avez repris tels quels sans vérifier la véracité totale ou partielle des dires tant du président que du questeur.

Le 13^{ème} mois

Nous vous faisons suivre (annexe 1), un tableau de la répartition des agents de la région Nouvelle Aquitaine lycées et sièges fourni par le service DRH.

Celui-ci va vous permettre de constater que cela ne touche que 47% de la totalité des personnels, soit ceux des lycées des deux ex-régions Limousin et Aquitaine. De plus, ce fameux 13^{ème} mois ne sera effectif qu'au bout de quatre ans, puisque les agent.e.s percevront chaque année un quart de l'augmentation totale prévue. Répéter le discours du Président était donc pour le moins une erreur.

Pour compléter votre information, les trois quarts des agents concernés par ce 13^{ème} mois, sont des agents de lycées de l'ex-Aquitaine auxquels le Président avait promis un alignement sur les agent.e.s du siège en 2005, et à qui il manquait donc 184 € par mois depuis 12 ans.

Enfin, le Président avait cette fois promis un alignement sur Poitou-Charentes, qu'il ne met pas en œuvre.

Fort de ce bilan factuel, vous ne pourrez que partager avec nous le fait que la très grande majorité des agents de la Nouvelle Aquitaine ne verra en rien son revenu annuel abondé d'un mois supplémentaire, et ce malgré la promesse écrite faite par le candidat Alain Rousset aux régionales 2015 d'harmonisation par le haut.

Aujourd'hui les seules personnes qui sont harmonisées par le haut dans la Collectivité sont les élu.e.s et le DGS. Difficile alors d'expliquer aux 8500 agent.e.s qu'il est impossible de tenir sa promesse envers eux et elles. Manifestement tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Il n'a en effet jamais été question de ne pas donner la même rémunération à un.e conseiller.ère régional.e du Limousin par rapport à un.e de l'Aquitaine, cela aurait été inconcevable pour le Président. Alors pourquoi est-ce que les agent.e.s percevront un salaire différent pour le même travail avec le même statut en fonction de leur implantation géographique ?

Il nous semble en conséquence que vous pouvez comprendre et relater l'injustice de cette situation et le caractère mensonger de cette déclaration sur le 13^{ème} mois.

Les agents ne feraient pas les 1607 heures par an

Nous vous faisons parvenir (annexe 2) un tableau des heures écrêtées comptabilisées avant la fusion au siège de Bordeaux, fourni par la Direction des ressources humaines.

Les heures écrêtées sont des heures supplémentaires qui ne sont ni rémunérées ni récupérées.

Le Président nous reprochait de disposer de 5 jours de congés supplémentaires, correspondant donc à 35 heures de travail.

A Bordeaux, ce sont 60 000 heures de travail chaque année qui ne sont ni rémunérées ni récupérées. Cela représente en moyenne 66 heures par an pour chaque agent.e, soit près du double de ce que le Président a jugé nécessaire pour nous ramener à la durée légale. Par extrapolation et avec les

temps de travail supplémentaires engendrés par la fusion, nous pouvons estimer que nous offrons chaque année désormais 200 000 heures supplémentaires à notre employeur, soit à peu près l'équivalent de 120 postes à temps plein.

De plus, le Président, dans ces diverses déclarations, annonce qu'il y a un rapport de la Cour des Comptes qui l'oblige à se mettre en règle avec les 1607 heures par an. Nous avons questionné la Cour des comptes qui nous a répondu (annexe 3) que jamais le temps de travail tant de la Région Nouvelle Aquitaine que d'une des ex-régions qui la composent n'ont été examinés. Il s'agit donc bien encore d'un mensonge. La cour des comptes précise également qu'elle ne se base que sur les règlements de temps de travail et non sur la réalité du temps travaillé. Distinction qui n'a jamais été prise en compte au cours des 14 mois de discussion à ce sujet.

A la lecture des différentes pièces et en tenant compte du fait que la Nouvelle Aquitaine est dans l'impossibilité de fournir le décompte des heures supplémentaires réalisées dans les lycées, il eut été plus juste de dire ou d'écrire qu'une grande majorité des agents des sièges réalisent les 1607 heures annuelles, voire plus, et dans les lycées au vu du fait qu'il n'y pas ou peu de moyen de comptabilisation il est impossible de savoir.

Ces déclarations d'Alain Rousset sont une gifle pour nos collègues qui ne regardent pas leur montre et offrent chaque année des dizaines d'heures de travail gratuites à la Collectivité. Elles sont une gifle aussi pour les collègues des lycées sur le dos desquel.le.s la Collectivité fait beaucoup d'économies en limitant les remplacements et les obligeant de fait à faire le travail de plusieurs.

Voilà, Mesdames et Messieurs les journalistes, les faits que nous aurions voulu voir apparaître dans vos articles ou vos reportages.

Bien sûr, nous n'attendons pas de solidarité de la presse qui doit faire son travail mais nous attendons un minimum de travail d'investigation et de recherche et non la simple reproduction des déclarations du Président.

Nous savons que les subventions régionales sont importantes pour votre fonctionnement dans la crise que vous traversez et que la retranscription de la pluralité des points de vue n'est peut-être pas le meilleur moyen de les obtenir dans cette région.

Bien sûr, nous ne sommes pas des « idiots/inconscients/fainéants » qui faisons un caprice en énonçant nos problèmes en ignorant ceux d'autres secteurs de la société.

Entre le dossier que l'intersyndicale vous a communiqué il y a plusieurs semaines et les 2 conférences auxquels nous vous avons invité.e.s et où un seul journal est venu, nous espérons une couverture plus juste et plus construite de votre part.

Bref, un travail de journaliste.

Annexe 1 : Effectifs au 1^{er} janvier 2017

	Ex-Aquitaine	Ex-Limousin	Ex-Poitou-Charentes	Total
Effectif total	3730	1476	2646	7852
Dont lycées	2697	1019	1605	5321

Annexe 2 : heures écrêtées à Bordeaux

Année	2014	2015	2016	2017 (au 30/09)
Total des heures supplémentaires	86 378	85 627	92 097	74 325
Heures récupérées	2 629	1 988	1 622	1 040
Heures payées	18 305	20 844	22294	17 119
Heures écrêtées*	65444	62795	68 181	56 166

Moyenne par agent.e en 2016 : 66 heures, ce qui ramène le temps de travail effectif annuel moyen à 1 638 heures, donc au-dessus de la durée légale que le Président prétend instaurer.



DECOUVREZ LE SITE cgtrna.fr